

Assemblée générale de Vivalia

Le projet devient réalité : cap sur Vivalia 2025 !

Les comptes définitifs de l'année 2018, qui sont présentés à l'Assemblée générale de Vivalia, se clôturent sur un léger bénéfice de 61.035,13 €, avec un résultat courant en baisse qui témoigne des difficultés financières que rencontrent de plus en plus d'hôpitaux. Dans ce contexte, Vivalia 2025 représente plus que jamais la réponse adéquate aux défis de demain.

A l'ordre du jour de l'Assemblée générale de Vivalia, qui se tient ce mardi 25 juin sur le site de l'hôpital « La Clairière » de Bertrix, figure la présentation du Rapport de gestion 2018 aux Associés communaux et provinciaux de l'Intercommunale et l'approbation des bilans et comptes de résultats consolidés 2018.

Vivalia clôture l'année 2018 sur un bénéfice de 61.035,13 €. Le secteur hospitalier affiche un résultat net de 1.690.770,52 €, qui compense les déficits du secteur de l'Aide Médicale Urgente (- 1.381.067,12 €), du secteur de la Prise en Charge de la Personne Âgée (- 71.667,75 €) et du secteur Extra-Hospitalier (-177.000,52 €). Notons néanmoins que le résultat du secteur PCPA tend progressivement vers l'équilibre.

L'évolution du résultat s'explique par une augmentation des charges (salariales, financières, coûts d'approvisionnement, des services et fournitures) et amortissements, non compensée par la légère progression du BMF, des forfaits et conventions INAMI et des honoraires facturés au niveau du secteur hospitalier, tandis que le forfait pharmacie et le forfait INAMI du secteur PCPA sont en baisse.

Le volume d'emploi a légèrement augmenté en 2018 (+ 20 ETP). Les rémunérations et charges sociales ont également progressé (+ 3.923.285,24 €, soit + 2,30 %) en raison de l'évolution barémique et de l'indexation des salaires (2 %) intervenue en juillet 2017 et octobre 2018. Notons que le montant total des aides à l'emploi octroyées à Vivalia s'est quant à lui élevé à 8.960.229,71 € en 2018.

Par ailleurs, les accords sociaux ont été maintenus en 2018 (chèques-repas, chèques-cadeaux, intervention dans les frais de déplacement domicile-lieu de travail, etc.). Les cotisations de pension pour les agents statutaires ont augmenté de +/- 0,50 %, ce qui représente environ 138.500,00 €. La cotisation de responsabilisation s'élève quant à elle à près de 400.000,00 € pour 2018.

En ce qui concerne le secteur AMU, l'amélioration du résultat est due à l'augmentation de la cotisation des associés qui a été portée, en 2018, de 3.679.782,08 € à 4.129.782,08 €, soit + 450.000,00 €. Par rapport à l'année 2017, les charges subissent une progression linéaire due à l'indexation. Les produits associés à l'activité de l'AMU, à savoir le financement via le BMF et la facturation des prestations, n'augmentent cependant pas dans la même proportion.

Selon la proposition et l'accord du Conseil d'administration de Vivalia du 23 octobre 2018 relatifs au budget 2019 et décidant des mesures structurelles nécessaires à mettre en place - mesures validées en

Assemblée générale du 27 novembre 2018, la cotisation AMU sera augmentée à concurrence de 150.000 € complémentaires en 2019 (montant fixé à 4.279.782,08 €) et sera indexée à compter de 2020 et ce, conformément à la décision prise en Assemblée générale de juin 2018.

Le bilan des mesures prévues au budget 2018 (hors financement de la Région wallonne) et des mesures complémentaires initiées par le management représente un montant de 3.868.114,00 €.

Rappelons que Vivalia est un acteur socio-économique incontournable de la province du Luxembourg, avec un chiffre d'affaires de plus de 344 millions d'euros, 3.779 agents contractuels ou statutaires ainsi que des prestataires de soins indépendants dont plus de 400 médecins spécialistes, pour 1.600 lits agréés. L'année 2018 au sein de Vivalia, c'est plus de 46.000 admissions dans les hôpitaux, 2.511 accouchements, plus de 5.000 sorties PIT/SMUR, près de 7 millions de médicaments délivrés à l'unité et plus de 46 millions d'investissements réalisés.

Par ailleurs, en validant son financement à travers une enveloppe de 305 millions d'euros HTVA, la Région wallonne confirme la **pleine adéquation du projet Vivalia 2025 avec l'évolution des soins de santé et du monde hospitalier**. Vivalia 2025 est ainsi reconnu comme **projet de référence en matière de réorganisation médicale**, au bénéfice des patients et de l'ensemble des acteurs des soins de santé de la province de Luxembourg et de ses régions limitrophes. Cette réorganisation, fondée sur un bi-site hospitalier complété par un maillage de polycliniques, permettra d'intégrer les différentes lignes de soins et de concentrer des plateaux techniques de référence, tout en alliant ambulorisation, hospitalisation à domicile, médecine d'urgence et soins modernes de qualité et de proximité.

Durant la période intermédiaire jusqu'en 2025, Vivalia continuera de renforcer son attractivité et de maintenir les investissements nécessaires au développement de l'activité au sein des sites actuels.

Plus d'infos ?

Fabian NAMUR

0475 33 84 70

fabian.namur@vivalia.be



www.vivalia.be